



VILLE DE VERNOUILLET – 78540

CONSEIL MUNICIPAL du 26 novembre 2014 – 20 heures 30

Salle du Conseil

Le Maire : Nous avons un ordre du jour relativement conséquent ce soir puisque nous allons ouvrir ce Conseil municipal avec les rapports d'activités 2013 des EPCI (Etablissements publics de Coopération intercommunale) dans lesquels la Ville de Vernouillet siège. En effet il est nécessaire, avant l'ouverture de l'exercice suivant, que le Conseil municipal prenne connaissance des rapports des différents EPCI qui concernent la ville. Ce soir, nous en aurons trois :

- le rapport du SIEAVV ;
- le rapport du SIVOM ;
- le rapport du SIDECOM.

Nous commencerons par le SIEAVV. Nous remercions Madame Catherine Hamelin, responsable de ce syndicat, de nous faire le rapport de présentation. Le SIEAVV est le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement pour Verneuil-Vernouillet.

Mme Male-Porcher : Excusez-moi, n'était-il pas prévu d'abord d'approuver le procès-verbal ?

Le Maire : Pardon. Excusez-moi, d'autant plus qu'il y a les décisions. Vous avez raison. Je voulais essayer de libérer le plus rapidement possible Madame Hamelin. Mais vous avez tout à fait raison.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal en date du 25 septembre 2014

Le Maire : Y a-t-il des remarques sur le compte-rendu du Conseil municipal ?

Mme Male-Porcher : Je vais me lever et me présenter à tout le monde. Je m'appelle Isabelle Male-Porcher. Et donc vous pourrez modifier le procès-verbal. Ce n'est pas Madame Feugier qui a parlé la dernière fois. A chaque fois que c'est Madame Feugier qui est écrit sur le procès-verbal, c'était moi.

Ensuite sur la délibération 2014-064, c'est pareil, mon abstention n'a pas été notée. Pourtant, je me suis aussi abstenue.



Le Maire : Merci. La correction sera faite. D'autres remarques ?

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 25 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Délibérations

DELIBERATION 2014-077

RAPPORT D'ACTIVITE DES EPCI

1°) SIEAVV

Rapporteur : Madame Catherine HAMELIN

Mme Hamelin : Je vais vous présenter rapidement la structure, du service eau potable, du service assainissement collectif et je ferais un point sur le prix de l'eau.

Le SIEAVV. Tout d'abord, il s'agit de deux communes : 15,93 km², 5 486 abonnements pour à peu près 25 407 habitants, 146 kms de canalisations d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et 111 kms de canalisations d'eau potable.

Ce qu'il faut retenir du service de l'eau en 2013. C'est la finalisation de l'étude associée à la mise en service du processus de réalimentation de la nappe via la gravière du Gallardon ; une réhabilitation partielle du forage F6, avec un traitement chimique et le renouvellement de la pompe ; une remise en service partielle du forage 2 ; le renouvellement de la pompe des forages 4 et 6 et les accessoires hydrauliques en conjonction avec la mise en place d'une tête étanche associée au programme du SIEAVV sur la mise hors crue des ouvrages. Juste un point sur les têtes de puits étanches. Ce sont des installations qui empêchent, en cas de crue, une entrée privilégiée des eaux de surface polluées vers les eaux souterraines. Là une photo avec les différents forages. Ceux dont je vous ai parlé sont les 2, 4 et 6. Nous voyons une petite flèche rouge qui les localise.

Les chiffres clés 2013. Comme je l'ai dit tout à l'heure : 5 486 titulaires de contrats, 1 102 335 m³ d'eau délivrés par le réseau. En 2009 et 2010 les volumes consommés avaient augmenté de 6 % ; en 2011 nous marquions un retour à la normale ; en 2012, les volumes consommés repartaient à la hausse, plus 2,45 % et en 2013, la consommation a baissé de 4,42 % comme la moyenne nationale qui est en baisse.

Le linéaire de réseau : 110 927 mètres linéaires.

Le rendement du Maire. Il existe différents types de rendements : rendements bruts, rendements du Maire. Celui-ci est de 83,2 %. Dans le cadre du rendement du Maire, nous prenons en compte également les volumes exportés, les volumes importés, ce que nous ne faisons pas avec le volume brut. Rendement un peu en baisse par rapport à 2012 (-3,5 %).



Le rendement actuel du réseau avoisine les 83 % : c'est à peu près 6,5 m³ d'eau qui sont perdus par jour et par kilomètre de réseau.

Les investissements sont toujours tournés vers la protection de la ressource en eau. Nous avons mis en place une tête de puits étanche sur le forage 6. Nous avons dû dévier une canalisation d'eau potable au niveau du passage à niveau n°7, pour que les travaux de la SNCF puissent être réalisés. Nous avons posé des systèmes anti-intrusion au droit des forages F. à F7 : F9 et F10 étant déjà équipés de systèmes anti intrusion et également au niveau des débitmètres de refoulement. Si quelqu'un essaie d'ouvrir la trappe, automatiquement un signal est envoyé au niveau de la Lyonnaise des Eaux au Pecq.

L'élaboration du programme d'actions de l'étude de l'aire d'alimentation est en cours. Il reste le plan d'actions à définir. Toutes les autres actions que je viens de vous citer sont réalisées.

Les futures actions. Le renouvellement de l'ensemble des équipements associés à l'ozonation. Ce chantier comprend le renouvellement de la production d'air, du séchage, de la production et de la destruction ozone ; l'étanchéité du toit terrasse qui sera rénovée ; les désordres du génie civil de la façade, côté entrée, seront repris ; la poursuite de la fiabilisation de l'exore avec la réhabilitation du forage 5 ; le renouvellement des compteurs par des débitmètres électromagnétiques sur les forages 5 et 7 et la mise en place de têtes de puits étanches sur ces deux forages ; une poursuite de la réflexion sur le projet de décarbonatation.

Concernant la qualité de l'eau distribuée, il y a bien sûr un double contrôle. Un contrôle est fait par l'Agence régionale de Santé (ARS), anciennement la DDAS, et par l'exploitant qui a un programme d'autosurveillance obligatoire à réaliser. Vous avez également les résultats de l'usine de Flins-Aubergenville puisqu'en cas de besoin nous avons un secours *via* l'usine de Flins-Aubergenville. Nous voyons que toutes les analyses, quelles soient bactériologiques ou physicochimiques sont toujours conformes sur notre secteur.

Les plaintes sont quasi inexistantes. Nous avons deux problèmes connus, l'un étant celui de la coloration de l'eau. Les eaux colorées ont été combattues avec la mise en place de la déférisation et la démanganisation. Vous pouvez toujours avoir de l'eau colorée puisqu'il y a toujours du fer et du manganèse qui ont sédimenté dans les réseaux. En revanche, grâce à la déférisation et à la démanganisation, il n'y a plus d'apport. Progressivement, ce problème se résoudra. Le deuxième problème concerne la présence de calcaire. Effectivement, nous avons une eau très calcaire du fait de notre sous-sol. C'est pour cela que, tout à l'heure, je vous disais que nous poursuivons la réflexion sur la mise en place d'une décarbonatation.

Nous continuons avec le service assainissement et ce qu'il faut retenir sur 2013. Curage préventif de 11 844 mètres linéaires de collecteurs, soit 8,1 % du réseau gravitaire ; nettoyage de 1 782 grilles et avaloirs parmi lesquels les ouvrages des hauts de Verneuil qui sont réalisés à fréquence semestrielle parce que ce sont des structures réservoirs qui sont beaucoup plus fragiles et qui nécessitent un entretien beaucoup plus régulier ; le renouvellement de notre centrifugeuse principale ; la maintenance métrologique des points de mesure d'autosurveillance réseau ; le renouvellement contractuel des équipements de la



station d'épuration, effectué conformément à l'avenant n°4 ; la création de 43 branchements assainissements ou extension de réseau.

Nous avons 5 491 usagers bénéficiant du service assainissement collectif ; 1 070 700 m³ ont été assujettis en 2013. 100 % de conformité des rejets de la station d'épuration du SIEAVV au niveau de la Seine ; 146 248 mètres linéaires de réseau d'assainissement collectif. Sept postes de relèvement et 336 enquêtes de conformité ont été réalisés.

Les investissements sont tournés vers la conservation de la norme ISO 14001. Nous avons mis en place des garde-corps sur le poste de refoulement du chemin de fer. Le remplacement de la centrifugeuse principale du traitement de boues a été fait. Campagne micropolluants : chez nous, le seul paramètre à analyser est le paramètre zinc, cela a été effectué. Réfection de la toiture terrasse : réalisé. Le Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales est en cours. Le Schéma est quasiment terminé. Maintenant il faudra le soumettre à enquête publique. La renégociation du contrat de DSP est en cours.

Concernant les futures actions, il faut poursuivre les actions définies dans le programme de management environnemental, ISO 14001. Résorber les points noirs du réseau, identifier rapidement une solution pour faciliter les écoulements des eaux usées sur la zone du Parc à Vernouillet. Cette question est problématique du fait de la présence de graisse. Mise en place d'une politique de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement renforcée afin d'anticiper les casses et de prolonger la durée de vie de nos ouvrages. Engager les travaux de raccordement des eaux usées des impasses Rochelle et Decaris à Vernouillet.

Au niveau des performances de la station d'épuration, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons des paramètres obligatoires au vu de notre arrêté préfectoral et, pour tous les paramètres, nous sommes 100 % conformes. Aucune non-conformité.

Dans un souci de transparence, les observations des agents de la Lyonnaise des Eaux sont comptabilisées comme des réclamations de riverains. Pour 2013, pollution de l'eau : 17 réclamations ; nuisances olfactives, 3 réclamations ; pollution des sols, 11 réclamations ; nuisances sonores, zéro. Taux de réclamations : zéro pour mille pour l'assainissement et six pour mille pour l'eau.

Sur la base d'une facture d'eau de 120 m³ l'eau potable est à 2,28 euros et l'assainissement, à 2,22 euros. Ce qui fait un prix total de 4,50 euros.

La part d'eau potable qui évolue est la part délégataire. Il existe un indice de révision que nous appliquons chaque année. Effectivement, cette part augmente. La part du SIEAVV reste stable. Il en est de même pour la part des organismes de l'Etat.

Sur la part assainissement, ce qui a évolué c'est également la part du délégataire et la part de la TVA puisque nous sommes passés d'une TVA de 7 % à une TVA de 10 %.

Pour tout renseignement, sachez que le SIEAVV a un site Internet et, bien sûr, si vous avez des questions je suis là pour y répondre.

Débat



M. Pinto : Concernant la réflexion sur l'usine de décarbonatation, je lisais que, apparemment, elle avait été bien mûrie jusqu'en 2012. Il y a eu un arrêt de la réflexion. Est-ce que cela va reprendre ?

Mme Hamelin : Oui, en fait une étude de faisabilité a été réalisée. Après, vous le savez, il y a eu les élections et notre ancienne Présidente a souhaité que ce soit la nouvelle équipe qui décide. Cela avait donc été mis en *standby* et là nous ressortons le dossier. Nous regarderons. Je ne vous dis pas que cela se fera demain parce que c'est quelque chose qui coûte très, très cher. Il faut donc voir l'intérêt.

Le Maire : Vous pouvez peut-être expliquer ce qu'est la décarbonatation ?

Mme Hamelin : L'objectif est d'enlever le calcaire de l'eau, en quelque sorte. Cela remplace tous les adoucisseurs que vous pourriez mettre en place avec un procédé parfois meilleur que l'adoucisseur individuel.

M. Pinto : Au niveau des adoucisseurs je ne suis pas très convaincu parce généralement on me dit : « on ne peut plus boire l'eau ».

Mme Hamelin : C'est pour cela que je dis que c'est mieux qu'un adoucisseur. Vous avez différents types de procédés en décarbonatation. Le problème des adoucisseurs c'est qu'ils prennent du calcaire et vous mettent du sodium ce qui enrichit l'eau en sel. En revanche, de nombreux autres procédés peuvent être mis en place à l'échelle d'une usine qui ne sont pas de ce type. Vous avez des procédés où vous injectez un *nucleus*, un peu sur le principe de l'huître qui vous fera une belle perle de culture. Là, vous injectez un *nucleus* et le calcaire va se mettre autour. Vous avez des procédés qui ne vont pas accroître la concentration en sel, par exemple de l'eau, car c'est un problème pour les personnes qui pourraient être diabétiques.

M. Pinto : J'aurais une deuxième question concernant l'étude de ruissellement. J'avais en tête que nous avons des problèmes au niveau de la rue de la Grosse Pierre et que l'investissement pouvait atteindre jusqu'à 1 million d'euros si nous voulions parer la problématique actuelle.

Mme Hamelin : Effectivement, au niveau du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales qui a été réalisé, effectivement un point noir a été indiqué au niveau de la rue de la Grosse Pierre à Vernouillet. Nous en discuterons avec la nouvelle équipe. Nous regarderons.

Le Maire : C'est dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement par rapport à l'assainissement.

M. Pinto : Merci. Et puis merci surtout pour l'excellent travail que vous faites depuis des années.

Mme Hamelin : Merci beaucoup.

Le Maire : Merci Madame Hamelin. S'il n'y a plus d'autres questions, je ne soumetts pas aux voix puisque ce n'est pas un vote mais nous prenons acte du rapport du SIEAVV.



Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités du SIEAVV

Le Maire : Je vous propose de reprendre l'ordre du jour et le déroulé du Conseil. Nous reprendrons les rapports des autres EPCI après avoir échangé sur les comptes-rendus des décisions du Maire.

Compte-rendu des décisions

Mme Loubry : Nous souhaitons la bienvenue à Madame Calais mais, Monsieur le Maire, pourriez-vous nous expliquer pourquoi Madame Calais qui est, officiellement ce soir, conseillère municipale, a siégé à un conseil d'école maternelle Clos des Vignes le 7 novembre alors que ce n'est que ce soir ? A quel titre ?

Le Maire : Je comprends ce que vous voulez dire. C'est-à-dire qu'elle n'était pas installée. L'installation d'un conseiller municipal prend effet dès la démission du conseiller municipal qui part.

Mme Loubry : Ce n'est pas le Conseil municipal qui... ?

Le Maire : Non, pas du tout. Il n'y a pas d'installation. Le Conseil municipal n'est que l'émanation de l'élection municipale.

Mme Loubry : Merci. Je profite du conseil d'école. Pourriez-vous nous donner les élus qui siègent aux différents conseils d'écoles ?

Le Maire : C'était Madame Péresse ou Madame Calais puisque c'est Madame Adam qui siégeait auparavant.

Mme Loubry : Dans toutes les écoles. Elles se partagent toutes les écoles ?

Le Maire : Elles se partagent, tout à fait. Il peut arriver que, pour des questions d'agenda, certains conseils d'écoles soient le même jour et Madame Audrey Bertomeu qui a dans le cadre de sa délégation le périscolaire peut être amenée à y siéger. J'essaierai d'y siéger : j'aimerais pouvoir faire un conseil d'école dans l'année, par école.

Mme Loubry : Concernant les décisions 086 et 089 qui sont identiques. La 089 annule la 086 mais, sauf erreur de notre part, nous n'avons pas vu de différence. Je ne sais pas : il y a peut-être une raison.

Ensuite pour la 087, je pense qu'il y a juste une petite erreur quand vous mettez, dans la date d'effet, le 02/09/2014 au 31/08/2014. J'imagine que c'est 2015.

La 088. Monsieur Denis, nous aimerions connaître le contenu de votre formation et où a-t-elle eu lieu, s'il vous plaît, compte tenu que le centre de formation est à Lyon.



Pour la 097 : c'est une concession du cimetière. Les 100 euros sont à la charge de la commune. Pourquoi ? Il y a sûrement une raison.

Pour la 2014-100. C'est un spectacle qui aura lieu au moment de Noël. Je crois qu'en juin un spectacle, organisé également par l'Association A la Croisée des Chemins, avait été annulé faute de participants. Vous aviez dit que, compte tenu du coût, vous reverriez le montant de la prestation. Est-ce que ce montant tient compte de cette renégociation ? Est-ce qu'il y a une autre explication ?

Le Maire : Pour la première remarque sur les délibérations 2014-086 et 089, effectivement la deuxième annule et remplace. C'est dans la rédaction mais cela ne change rien à l'objet. Il s'agit bien de la location d'un fenwick. C'est juste dans le corps de la convention. Cela ne change donc rien du tout.

Sur la 2014-088. C'est une formation à l'intention de Monsieur Denis dans le cadre des crédits de formation aux élus, comme Madame Lopez-Jollivet avait pu en bénéficier au mois d'août dernier. Cette formation était sur les finances bien sûr.

M. Denis : C'est une formation qui a eu lieu à Paris, pour répondre à votre question. Il y avait plusieurs thèmes. J'ai assisté à une formation contenant le thème des finances publiques.

Le Maire : Les frais de déplacement ont été limités.

Mme Loubry : Je m'en doute.

Le Maire : C'est plus près que La Rochelle !

Mme Loubry : Oui, mais la mairie n'a pas participé aux frais de La Rochelle.

Le Maire : Par rapport à la 2014-097, c'est une erreur. Bien sûr ce n'est pas à la charge de la ville.

Et enfin, la dernière : effectivement c'est bien un spectacle en compensation du spectacle annulé faute de participants. Le prix tient compte de la négociation. C'est bien en lieu et place de celui qui avait été programmé au mois de juin.

Mme Loubry : Le spectacle du 14 novembre « La Clé aux champs » n'était pas la même chose ? C'est encore autre chose ?

Le Maire : C'est encore autre chose, tout à fait.

Mme Loubry : Merci.

M. Pinto : Vous n'avez pas répondu à la question concernant la 2014-097, concernant les 100 euros à la charge de la ville.

Le Maire : C'est une erreur de frappe. C'est un copier-coller malheureux puisque le tableau des décisions est repris à chaque fois.



Approbation de l'ordre du jour

Le Maire : Je vais vous donner l'ordre du jour.

Monsieur le Maire lit l'ordre du jour

Intervenant : Serait-il possible d'inverser le dernier point ?

Le Maire : Non. Pour l'organisation de la séance, je me réjouis de l'affluence, mais dans l'ordre du jour du Conseil municipal il n'y a pas de sujets plus importants que d'autres, pas de sujets à traiter en priorité. Ce sont des sujets qui concernent la ville à traiter selon un ordre du jour. Je vous propose de prendre le rapport.

Intervenant : Ce n'est pas du tout citoyen. Nous sommes tous debout. Nous n'attendrons pas quatre heures qu'on passe notre sujet à la va vite.

Le Maire : Ce ne sera pas un sujet traité à la hâte. L'ordre du jour du Conseil municipal doit être respecté. Je vous propose, Henriette, de commencer par le rapport du SIDECOM.

Délibérations

DELIBERATION 2014-077

RAPPORT D'ACTIVITE DES EPCI

2°) SIDECOM

Rapporteur : Madame Henriette LARRIBAU-GAUFRES

Mme Larribau-Gaufres : Le SIDECOM est le Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication. Dans les faits, c'est davantage le syndicat qui soutient l'activité d'Yvelines Première. 34 communes appartiennent à ce syndicat. Je poursuis.

Intervenant : Vous en avez mis en avance précédemment. Vous pouvez tout à fait faire celui-là vu la présence du nombre de personnes pour ce sujet.

Le Maire : S'il vous plaît, Monsieur, nous reprenons l'ordre du Conseil municipal.

Mme Larribau-Gaufres : 34 communes appartiennent à ce syndicat dont six communes – la nôtre – qui ne sont pas câblées. Dans les faits marquants de l'année 2013, le Bureau a notamment travaillé sur l'étude...

Le Maire : S'il vous plaît, il serait dommage de devoir...en tant que Président, ne m'obligez pas à faire évacuer la salle et cela serait dommage. Je ne le souhaite pas.

(Confus)

Mme Larribau-Gaufres : Je vais terminer par les faits marquants de l'année 2013. Le Bureau a travaillé sur une étude sur l'avenir de ce syndicat, plus particulièrement sur l'avenir



d'Yvelines Première. C'est un sujet que nous étudierons, notamment au cours de l'année à venir puisque nous souhaitons à l'instar de nos prédécesseurs, sortir de ce syndicat la ville n'étant pas câblée et ne recevant pas Yvelines Première.

Débat

Le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. Pinto : Simplement pour dire que la demande est récurrente mais que nous avons beaucoup de mal à en sortir.

Le Maire : Malheureusement, pour sortir d'un syndicat, il faut l'unanimité des Villes adhérentes. C'est très compliqué mais nous ne sommes pas les seuls à nous poser la question.

3°) SIVOM

Rapporteur : Monsieur Benoît BROUSSET

M. Brousset : Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples). Je vais vous faire une petite présentation du SIVOM. J'ai le rapport de 2013. En 2013, il comptait 36 communes et deux communautés de communes pour 5 communes, soit un bassin de population de 462 284 habitants. L'intérêt de ce syndicat ce sont ses compétences qui sont au nombre de cinq. La commune de Vernouillet y adhère pour deux d'entre elles : la section fourrière et la section CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

En guise de courte présentation, notamment de la fourrière intercommunale située à Poissy : c'est une fourrière automobile et animale avec une capacité d'accueil de 21 boxes pour les chiens et de 12 pour les chats. Quant au nombre de véhicules qui peuvent y stationner il est assez impressionnant en raison de la taille du parking.

Pour la section CSAPA. Toutes les communes n'y adhèrent pas puisqu'il n'y en a que 16 qui y adhèrent et deux communautés de communes. Le CSAPA a pour mission d'assurer l'accueil et la formation de toute personne confrontée à un problème de toxicomanie. Elle permet la prise en charge médico-psychologique, un accompagnement socioéducatif, une aide à l'insertion ou à la réinsertion, ainsi qu'un soutien aux familles. Cet accueil est gratuit et confidentiel. Le SIVOM finance le poste de secrétaire à l'antenne de Saint-Germain-en-Laye.

Pour éviter de trop détailler les chiffres, je me tiens à votre disposition si vous voulez connaître le nombre de chiens et chats abandonnés. Pour autant, il faut savoir que le nombre d'entrées en fourrière est constant, le nombre de chiens et chats également. Pour le CSAPA, le nombre de personnes reçues est assez linéaire.

L'intérêt aujourd'hui c'est l'évolution des cotisations par section. En 2013, la cotisation pour la fourrière, était de 0,46 centimes par habitant et par commune et, pour le CSAPA, de 0,10 centimes. Elles sont stables en 2013 et 2014. Il s'agit sensiblement des mêmes chiffres pour 2015.



Débat

Le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. Pinto : Je crois que ce syndicat a une compétence aire de voyage. Est-ce que tous les investissements prévus ont été réalisés ?

Le Maire : Dans le cadre du syndicat, nous n'adhérons pas à cette compétence puisque la compétence « gens du voyage » est déléguée à la CA2RS. Nous n'adhérons qu'à la compétence fourrière animale et prévention de la toxicomanie.

M. Pinto : Nous avons peut-être un petit morceau du SDIS je crois ? Même pas ? Nous sommes boîte aux lettres uniquement sur le SDIS ?

Le Maire : Par rapport à quoi ?

M. Pinto : Nous ne sommes même plus boîte aux lettres ?

Le Maire : La Ville paie directement la participation au SDIS. Pas d'autres questions ?

Le conseil municipal prend acte de la présentation des rapports d'activité des EPCI

DELIBERATION 2014-078

APPROBATION DU TRANSFERT DE L'INTEGRALITE DE LA COMPETENCE DE COLLECTE DES EAUX USEES ET DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES

APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIEAVV

Rapporteur : Monsieur le Maire

Débat

Le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. Pinto : J'aurais une remarque simplement. Nous faisons bien marche arrière sur ce que nous avons mis en place au 1^{er} janvier 2014 sachant qu'ensuite, nous reparlerons pour l'autre délibération, nous n'étions pas au même niveau avec Verneuil.

Le Maire : Vous avez raison, Monsieur Pinto. Nous avons perdu un an. Tout à fait.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci

La délibération 2014-78 est approuvée à l'unanimité



DELIBERATION 2014-079

PRINCIPE DE CONVERGENCE DES TARIFS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE AU SIEAVV

Rapporteur : Monsieur le Maire

Débat

Le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. Pinto : Je trouve très bien de se mettre d'accord sur une convergence. Nous avons eu des réunions avant l'équipe de Monsieur Tautou. Il n'était pas très coopératif. Les élections arrivaient et il était forcément plus dans une période électorale que sur une période pour pouvoir discuter de convergence. Nous y sommes arrivés, tant mieux.

Concernant les niveaux d'investissements de 200 000 euros, qui sont à peu près la moyenne, j'avais cru noter que nous avons quand même quelques problèmes, notamment sur la zone de la Grosse Pierre, sur le ruissellement des eaux et que l'investissement pouvait monter à un million d'euros ; qu'il existait aussi quelques problèmes sur l'étranglement de Triel, Marsinval, sur le Parc. Cela veut-il dire que, si nous devons utiliser 400 000 euros une année, Verneuil peut utiliser zéro ? Est-ce que vous avez, vous actuellement, un PPI (Plan pluriannuel d'investissements) prévu pour essayer de résoudre les problèmes récurrents sur la Grosse Pierre notamment et au Parc ?

M. Konaté : Je prends simplement la parole sur ce sujet. Une commission a été organisée le lundi, pour débattre et répondre aux éventuelles questions. Il y avait la présence de vos conseillers et quand la lecture de la délibération j'ai demandé s'il y avait des questions on m'a répondu que les questions seraient posées par écrit. Cela a été le cas et elles ont obtenu des réponses écrites. Je propose que, sur ce point-là du Conseil, nous passions au vote. La commission est justement mise en place pour débattre et discuter, pour pouvoir répondre aux questions techniques de manière à ce que, lors du Conseil municipal, nous puissions aller un peu plus vite et éviter les questions techniques.

Mme Loubry : Cela veut dire qu'en Conseil municipal nous ne discutons pas ?

M. Konaté : Si, nous pouvons discuter mais s'agissant des questions techniques, Madame Loubry, celle-ci doivent être étudiées, discutées et débattues au niveau des commissions. Elles sont mises en place à cette fin.

Le Maire : Je répète quel est le rôle des commissions. Les commissions municipales sont composées d'élus et de techniciens, justement pour pouvoir apporter des réponses techniques. Je n'ai pas la prétention et aucun élu ne l'a – et vous ne constituez pas une exception à cet égard – de connaître tous les aspects techniques. Les commissions servent à éclairer la discussion. Par rapport à vos remarques, Monsieur Pinto, je vais essayer de répondre très rapidement et très succinctement sur les travaux pour les canalisations d'eau. Il peut y avoir une participation par fond de concours sur le budget Ville. Ensuite, par rapport à la répartition entre Verneuil et Vernouillet, comme vous le savez, être dans un syndicat



intercommunal implique de mutualiser. Ensuite, nous sommes sur un programme d'investissements. Rien n'empêche légalement l'alternance : soit une année Vernouillet l'autre Verneuil. Après il s'agit de priorités. Ensuite, il existe un autre point noir que vous avez souligné et qui est important : le réseau d'assainissement du Parc. C'est un gros point noir puisque ce n'est pas un million mais de l'ordre de 1,4 à 1,8 million qui sont nécessaires à la révision du réseau d'assainissement du Parc. Dans le cadre du projet de restructuration globale. Nous nous situons, comme vous le savez, dans le cadre de la politique de la Ville, Vernouillet ayant été retenue à ce titre. Nous sommes en discussion, dans le cadre du programme ANRU pour connaître les crédits et les dispositifs dont nous pourrions bénéficier. J'espère avoir répondu à votre question.

Je propose de mettre aux voix.

Mme Loubry : Juste une petite remarque. Pour le scénario, vous ne présentez que le scénario retenu.

Le Maire : Monsieur Pinto a envoyé la demande et il a reçu réponse cet après-midi.

M. Pinto : C'est la remarque que je voulais faire. Je vous ai effectivement envoyé une demande et je n'ai pas reçu de réponse.

Le Maire : Elle a été envoyée par mail cet après-midi.

M. Pinto : Je n'ai pas reçu de réponse cet après-midi. Je pense que les services ont mon mail.

Le Maire : Cela a dû être envoyé en fin d'après-midi.

M. Pinto : Cela doit être dans les spams.

Le Maire : Vous l'aurez, Monsieur Pinto, il n'y a pas de problèmes.

M. Buzonie : Monsieur Konaté, je m'excuse. Il s'avère que depuis lundi nous continuons à réfléchir et, parfois, il y a des questions auxquelles nous ne pensons pas et qui arrivent. Est-il donc possible d'avoir juste la réponse par rapport à ce que disait Monsieur Pinto ? C'est important puisque vous notez dans le schéma que vous pourriez projeter, éventuellement, pour les Vernolitaïns qui sont dans l'assemblée pour qu'ils comprennent un petit peu les propos. Sur la question des investissements parce que cela a quand même des conséquences : si jamais les investissements sont au-delà de 200 000 euros, comment cela se passe-t-il ?

M. Konaté : Je ne répondrai pas à la question car, de même que vous estimez avoir le droit de réfléchir pour répondre à une question et poser une question, j'estime moi aussi avoir le droit de réfléchir pour vous répondre. Vous aurez la réponse par écrit.

Le Maire : Je propose de mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

M. Buzonie : Il est dommage de répondre de cette façon parce qu'il y a quand même des conséquences. C'est-à-dire que la question subsidiaire était de savoir s'il était plus judicieux de voter sur une enveloppe ou sur un prix par habitant quand nous avons une ville de 14 000



d'un côté et une autre de 10 000 de l'autre. Mais, si cela vous paraît être des détails, continuons.

Le Maire : Ce n'est pas en termes d'habitants, c'est en termes de réseau.

La délibération 2014-79 est approuvée à l'unanimité

DELIBERATION 2014-080

REPRESENTATION DE LA VILLE DANS DIFFERENTES COMMISSIONS ET EPCI SUITE AU REMPLACEMENT DE Mme Virginie ADAM

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire : Représentation de la Ville dans différentes commissions et EPCI suite au remplacement de Madame Virginie Adam par Bernadette Calais. Il est nécessaire de délibérer pour remplacer Virginie Adam qui siège au **Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Conflans-Sainte-Honorine** en tant que membre suppléant. Il est proposé que Bernadette Calais prenne la place de Virginie Adam. Qui est contre ?

Mme Loubry : Nous ne prendrons pas part au vote.

Le Maire : Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité merci. Excusez-moi, vous ne prenez pas part au vote. C'est l'unanimité des votes.

La proposition est adoptée à l'unanimité (23 voix), 6 voix ne participant pas au vote.

Le Maire : **Syndicat intercommunal à Vocation unique du Commissariat de Police du canton de Triel-sur-Seine**. Virginie Adam siégeait en tant que membre titulaire. Il est également proposé de remplacer Virginie Adam par Bernadette Calais.

Vous ne prenez pas part au vote ? Votez-vous ? Qui est contre ?

M. Buzonie : Puis-je me présenter au SIVUCOP ? Autant pour moi, je pensais que c'était le précédent.

Le Maire : Pour Bernadette Calais en tant que membre titulaire, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La proposition est adoptée par 23 voix pour et 6 voix contre.

Le Maire : Pour la candidature de Monsieur Vincent Buzonie en tant que membre titulaire, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La proposition est rejetée par 23 voix contre et 6 voix pour.



Le Maire : **Syndicat intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine**. Virginie Adam était membre suppléante. Il est proposé de la remplacer par Bernadette Calais.

Mme Loubry : Je me présente.

Le Maire : Qui est pour la candidature de Bernadette Calais en tant que membre suppléante au Syndicat intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La proposition est adoptée par 23 voix pour et 6 voix contre.

Le Maire : Pour la candidature de Brigitte Loubry, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

La proposition est rejetée par 23 voix contre et 6 voix pour.

Le Maire : Pour le **Conseil d'administration du collège Emile Zola**, en tant que membre titulaire nous présentons Bernadette Calais. Nathalie Feugier se présente.

Pour la candidature de Bernadette Calais en tant que membre titulaire, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La proposition est adoptée par 23 voix pour et 6 voix contre.

Le Maire : Pour la candidature de Nathalie Feugier, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La proposition est rejetée par 23 voix contre et 6 voix pour.

Le Maire : Pour la **Commission municipale des services à la population**. C'est une commission composée de conseillers et adjoints au Maire où il y a 10 sièges. A la proportionnelle, il est indiqué qu'il y a deux sièges à l'opposition : Brigitte Loubry et Isabelle Male-Porcher sont titulaires, Vincent Buzonie et Jean-Michel Pinto sont suppléants. Nous proposons, en remplacement de Virginie Adam, Bernadette Calais.

Mme Loubry : Nous ne prendrons pas part au vote

Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

La proposition est adoptée à l'unanimité (23 voix), 6 voix ne participant pas au vote.

DELIBERATION 2014-081

REPRESENTATION DES ELUS AU SEIN DE LA CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : Monsieur le Maire



Le Maire : Il est également nécessaire de procéder au remplacement de Virginie Adam – nous proposons Bernadette Calais. Une erreur avait été commise dans le cadre du vote : je figurais parmi les élus sauf que le Maire est membre de droit, en tant que Président. Cela fait donc un siège supplémentaire. Au plan de la représentativité, il y a cinq sièges pour la majorité, un siège pour l'opposition. Les membres siégeant sont : Marie Péresse, Carlos Da Gracia, Audrey Bertomeu. Nous proposons Bernadette Calais et Martine Garcia. Pour l'opposition le siège est pourvu par Vincent Buzonie

Débat

Mme Loubry : Nous présentons aussi une candidature, Nathalie Feugier.

Le Maire : Il est question de représentativité.

Mme Loubry : Comme vous ajoutez...

Le Maire : Nous pouvons le faire mais cela ne sert à rien parce qu'il s'agit de représentativité des sièges au Conseil municipal. C'est la représentativité des élections municipales.

Nous proposons Bernadette Calais et Martine Garcia pour siéger à la Caisse des écoles. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération 2014-081 est adoptée à l'unanimité

M. Buzonie : Nous avons une intervention à faire concernant la Caisse des Ecoles.

Le Maire : Allez-y.

M. Buzonie : Vernouillet Avenir souhaite pointer des dysfonctionnements démocratiques qui concernent la Caisse des Ecoles et des informations mensongères colportées et anticipées sans concertation et vote de la Caisse des Ecoles, au sein des conseils d'école, par l'élue adjointe en charge de l'éducation. Cela crée un vif émoi au niveau d'un grand nombre de parents d'élèves et cela a surtout des conséquences sur les enfants vernolitaïns. Nous nous expliquons.

La Caisse des Ecoles a été ajournée en septembre, sans raison invoquée – en tous les cas officielle. Ensuite, alors que les directrices d'écoles avaient demandé et insisté, quand nous avons pointé l'intérêt de se réunir en septembre, sur l'importance de le faire pour pouvoir prévoir entre autre les classes de découverte et réserver les prestataires. Depuis, aucune Caisse des Ecoles. En revanche, des annonces ont été faites en conseil d'école : en autre que les spectacles de fin d'année n'auraient pas lieu sur les écoles parce qu'il n'y avait pas d'argent pour le faire. Or, le vote de la Caisse des Ecoles a été effectué avant les élections et une ligne spécifique est prévue pour le spectacle de fin d'année à hauteur de 5 500 euros, si je ne m'abuse.



Autre point également invoqué et qui crée un vif émoi : le fait qu'il a été annoncé que les TAP seraient financés par le budget de la Caisse des Ecoles. Encore faut-il que la Caisse des Ecoles soit convoquée et puisse en délibérer. Or, il semble quand même regrettable que la Caisse des Ecoles ne soit toujours pas réunie alors que les statuts prévoient qu'elle le soit obligatoirement trois fois dans l'année. D'autre part, nous regrettons que nous soyons obligés, au sein des membres de la Caisse des Ecoles, de devoir demander, comme les statuts le prévoient, la réunion obligatoire de cette caisse.

Nous dénonçons ce soir le fait que vous bafouez les instances prévues, que vous colportez des informations mensongères auprès des conseils d'école et des parents d'élèves. Conséquence, certaines équipes pédagogiques ont souhaité, néanmoins, maintenir le spectacle, d'autre pas pour le moment. Ce qui crée une disparité au niveau des enfants des écoles et, en plus, cela nécessite que les parents participent, à nouveau, financièrement. D'autre part, que vous fassiez des choix économiques différents de l'ancienne municipalité, il n'y a aucun problème là-dessus. Vous avez été élu sur un autre programme. En revanche, que les choix soient faits sans concertation des instances prévues et, en plus, en transmettant des informations mensongères et sur l'éducation de nos enfants, permettez-nous de le dénoncer ce soir.

Mme Péresse : Je vous remercie, Monsieur Buzonie, de me donner cette occasion de m'exprimer clairement devant les Vernolitaïns par rapport à cette question. Premièrement, j'aurais souhaité que, lorsqu'on émet un avis devant des délégués de parents que j'estime responsables, il ne soit pas pris pour une décision, si ce n'est un avis. Il a été clairement indiqué que par manque de temps, en termes d'organisation de la part des services, il serait difficile d'organiser un conseil avant la fin de l'année. Ceci dit, il n'a pas été dit qu'il serait annulé. Je vous rappelle qu'il y a déjà eu trois conseils cette année.

Deuxièmement, il a été rappelé – je le rappelle à chaque occasion et dans chaque conseil d'école – les efforts qu'est en train de faire cette ville pour financer les TAP. Il n'a jamais été question de prendre sur le budget de la Caisse des Ecoles pour financer les TAP. L'effort est soutenu par la Ville et vous le savez. Vous recevrez prochainement une invitation à un Conseil d'administration, malgré ce que cela représente, avant la fin de l'année, en termes d'organisation. Il sera tenu. Je vous rappelle que, conformément aux statuts, effectivement, vous pouvez demander à la majorité d'un tiers à ce qu'un conseil se mette en place. Cela n'a pas été le cas. Je n'ai pas eu la moindre remontée en termes de projets concrets pour le spectacle de fin d'année. Il a simplement été établi que si ce spectacle, par manque de temps sur l'organisation, ne pouvait avoir lieu, il y aurait effectivement un report de ce financement pour l'année prochaine. J'espère avoir répondu à votre question.

DELIBERATION 2014-082

ADHESION AU PASS TERRITORIAL DU CIG DE LA GRANDE COURONNE

Rapporteur : Madame Hélène BRIOIX-FEUCHET

Débat



Mme Brioux-Feuchet : Y a-t-il des questions ?

M. Pinto : Simplement une remarque. Je me félicite que vous prolongiez ce que nous avons mis en place concernant le FNASS, tout simplement, pour les agents de la collectivité.

Le Maire : Merci, Monsieur Pinto. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

La délibération 2014-082 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2014-083

ASSURANCE DU PERSONNEL – ADHESION AU CONTRAT GROUPE

Rapporteur : Madame Hélène BRIOIX-FEUCHET

Débat

Mme Brioux-Feuchet : Y a-t-il des questions ?

M. Pinto : Une remarque. Que le taux baisse, tout le monde en est super content vu les risques couverts, qui sont les risques décès et accidents du travail pour les agents titulaires suite à une meilleure sinistralité. En revanche, nous avons évoqué – c'est la question que j'avais posée à la commission municipale – la question de savoir s'il ne fallait pas envisager de prendre une assurance étendue aux arrêts maladies parce que, dans certains cas – même souvent – lorsqu'il y a des arrêts maladies au niveau de l'enfance, du scolaire, etc. nous devons remplacer les personnes et nous avons donc double peine : nous continuons à payer les personnes et nous remplaçons. Donc nous repayons encore. L'assurance, nous en avons discuté, c'est assez important au niveau du montant. Il faudrait quand même essayer de regarder, par rapport aux statistiques, si nous n'avons pas lieu de réfléchir déjà là-dessus.

Mme Brioux-Feuchet : Je vous remercie pour votre question, question que vous avez déjà posée à la commission. Par rapport à cette question, simplement pour vous rappeler, Monsieur Pinto, que quand vous êtes arrivés aux affaires, cette garantie existait et que, pour des raisons économiques vous avez choisi de la supprimer. Aujourd'hui, si nous souhaitions remettre cette garantie en place, il conviendrait que tous les montants versés au titre de la maladie aux agents actuels soient financés par la Ville en plus de la garantie de la police d'assurance. Garantie qui coûte extrêmement cher puisque, à l'époque, le taux était bien inférieur à ce qu'on nous proposerait aujourd'hui, d'une part et, qu'en plus, nous devrions nous acquitter de cette soule pour pouvoir couvrir ce risque. Effectivement, nous avons des études sur ce sujet. Au vu des décisions et des coûts importants, pour le moment il n'est pas question de mettre en place ou de reprendre cette garantie.

Le Maire : Merci Hélène. Vous avez raison, Monsieur Pinto, c'est une difficulté de gestion parce que, pour l'information de l'assistance et parce que ce n'est pas forcément quelque



chose de très connu, les collectivités territoriales ne cotisent pas, au titre de la maladie, à la Sécurité sociale. Donc, nous sommes obligés de prendre une assurance privée ou d'être en auto-assurance. Nous avons fait le choix de l'auto-assurance. Quand nous avons un agent qui est en maladie et que nous devons le remplacer, nous continuons à payer l'agent malade sans avoir de remboursement comme dans le privé avec la subrogation de la Sécurité sociale.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

La délibération 2014-083 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2014-084

INDEMNITE DU RECEVEUR PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Hélène BRIOIX-FEUCHET

Débat

Mme Brioix-Feuchet : Y a-t-il des questions ?

Le Maire : Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

La délibération 2014-084 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2014-085

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 ET RESTES A REALISER 2013

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

Débat

M. Denis : Avez-vous des questions sur la section fonctionnement ?

M. Pinto : Une remarque. La première remarque c'est que ce budget supplémentaire, au niveau du fonctionnement, reprend à quelques euros près le budget supplémentaire que nous avons préparé fin mars, juste avant les élections. Comme vous le savez, fin mars nous avons eu le rendu de la taxe foncière, de la taxe d'habitation, etc. La preuve en est c'est que, le 5 avril, lorsque nous avons voté la non baisse des taux pour la commune – délibération que nous avons préparée – nous avons bien indiqué les bons montants qui nous avaient été communiqués par le Trésor public. C'est pour le poste important.



Ensuite, comme vous le savez, c'est un budget voté en décembre 2013. Nous y réfléchissons déjà depuis le mois d'août 2013. Seulement lundi, les AC (Attributions de Compensations) définitives ont été votées en Communauté d'Agglomération. Sur la voirie, nous avons fait un emprunt sur un système dont nous ne savons pas s'il a continué mais nous savions que nous avions 100 000 euros en moins sur ces attributions de compensation que nous avons inscrites dans ce BS.

Concernant les TAP, toujours pareil : le décalage. Nous en parlions en août. Nous avons une estimation globale des TAP à 300 000 euros. Bien évidemment le montant des TAP, concernant la période de septembre à décembre – comme vous l'avez indiqué – était repris dans le BS, dans le budget supplémentaire.

Enfin, dernière question qui concerne les dépenses imprévues. Je vous ai posé cette question en Commission municipale et je vous la repose quand même parce que, concernant ces dépenses imprévues, généralement nous mettons un chiffre rond puisque, comme c'est imprévu nous ne savons pas combien cela coûtera. Mais là, imprévu de 22 551,96 euros, est-ce que ce n'est pas prévu ?

M. Denis : Je vais vous faire la même réponse qu'en commission des Finances. La réponse vous a même été apportée par les services. Cela ne correspond à rien de précis pour l'instant. C'est un ajustement au titre des dépenses imprévues déjà. Il peut encore se passer des choses en fin d'année mais, je vous rassure, il n'y a rien en face.

M. Pinto : Dans le budget primitif, il y avait zéro en dépenses imprévues et nous avons prévu de mettre 40 000 euros. Là, je pense que cela sert pour l'équilibre.

M. Denis : Exactement.

M. Pinto : Tant mieux, cela fera de l'excédent.

M. Denis : C'est maigre comme équilibre.

Le Maire : J'ajouterai une chose. Il ne vous a pas échappé, Monsieur Pinto, que le résultat estimatif, à la fin de l'année, est de 79 000 euros. Donc, la marge de manœuvre de 22 000 euros en plus n'est absolument pas incohérente puisque nous sommes dans l'inconnu. Il nous reste encore un mois et demi de fonctionnement sur l'année et rien ne peut présager que nous arriverons à un résultat aussi faible que 79. Cela pourrait être même pire. Pour comparaison, l'année dernière il était de 642 000 euros. Là, il est de 79 000 euros.

M. Pinto : Mais nous savons d'où cela vient. L'essentiel c'est de savoir d'où cela vient. Concernant le FDTP, quel est son montant exact ?

M. Denis : Le montant exact du FDTP est 351 621 euros (Fonds de Dotation de Péréquation de la Taxe professionnelle). Nous pouvons maintenant faire la transition, avant de passer à l'investissement, avec une conclusion sur la partie fonctionnement.

Y a-t-il des questions sur la section d'investissement ?



M. Pinto : J'ai une petite précision ou deux peut-être. Globalement vous appliquez votre programme : il n'y a pas de souci. Vous avez été élus pour cela. Au niveau de la rénovation des écoles, nous avons prévu, dans le budget supplémentaire que nous avons fait pour fin mars, 70 000 euros concernant les toilettes Tom Pouce. Vous m'avez confirmé que cela ne se ferait plus sur le budget 2014, c'est cela ? Donc c'est reporté ?

Le Maire : Pour répondre très clairement sur la question des toilettes de Tom Pouce, il y avait effectivement un projet à 70 000 euros à peu près, une fois et demi le budget travaux des écoles. Il faut savoir que depuis les travaux d'agrandissement de Tom Pouce, il n'y avait pas dans la partie neuve – qui n'est plus neuve maintenant depuis le temps que cela a été fait – de toilettes. Les enfants sont dans l'obligation de sortir pour aller aux toilettes. Pendant les vacances de la Toussaint, il nous a été demandé de créer des portes entre les classes pour que les enfants puissent déjà aller jusqu'à leurs vestiaires sans passer dehors. Cela a été fait. Nous étudierons, dans le cadre du budget 2015, en accord avec les parents d'élèves – puisqu'il y a eu une réunion avec eux il y a 15 jours maintenant, et que nous avons échangé notamment sur ce sujet – la réalisation de toilettes mais dans un projet revu à la baisse : 70 000 euros, de l'avis même de l'équipe éducative et des parents, représentait un montant trop ambitieux.

M. Denis : S'il n'y a pas d'autres questions, j'en profite pour informer...

M. Pinto : Il y avait une autre question. Il y avait eu aussi une demande concernant l'athlétisme, sur l'aire de lancer : nous avons prévu de mettre 10 000 euros. Ce sera fait, je suppose, certainement plus tard.

M. Buzonie : J'avais une question sur la section d'investissement au niveau des dépenses : les 410 013,73 euros pour la construction de l'école maternelle. Y a-t-il une explication au vu de votre décision ?

M. Denis : Il existe une explication, bien sûr. En fait, il y a très exactement 120 000 euros de maîtrise d'œuvre, 214 790,05 euros de terrassement et 75 194,54 euros de gros œuvre au titre du budget après budget supplémentaire qui donne un total de 410 013,73 euros.

M. Buzonie : Nous sommes d'accord. Ce sont des coûts qui ont été engagés pour réaliser le début des travaux ?

M. Denis : Si nous les présentons au budget supplémentaire c'est qu'ils sont engagés, oui.

M. Buzonie : Je crois qu'il était utile de le préciser puisque, comme je vous l'ai dit, cela reviendra dans le coût global de vos choix.

Le Maire : Tout à fait. Pas d'autres questions ?

M. Denis : Juste avant de présenter le vote, je voulais informer notre assistance et nos collègues conseillers municipaux que nous avons une réunion publique demain, à 20 heures, sur le sujet des finances avec une présentation très détaillée de la situation. N'hésitez pas à nous rejoindre si vous voulez de plus amples informations : vous êtes les bienvenus.



Le Maire : Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

La délibération 2014-085 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2014-086

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

Débat

M. Denis : Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ?

Le Maire : Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

La délibération 2014-086 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2014-087

TARIFS DE LOCATION DES CHALETS POUR LE MARCHE DE NOEL

Rapporteur : Monsieur Serge MESA

Débat

M. Denis : Y a-t-il des questions ?

Mme Loubry : Je voudrais savoir quel est le coût de l'installation de l'électricité s'il vous plaît.

Le Maire : Le coût de l'installation de l'électricité ?

M. Denis : Je vais répondre, Serge si tu veux parce que j'ai le détail.

M. Mesa : 499,44 euros précisément.

M. Pinto : Vous avez dû vous tromper, je pense. Je pense que c'est plutôt autour des 3 000 euros.

M. Denis : Je vais compléter. Effectivement, si nous allons dans le détail, pour la partie groupe électrogène, c'est bien cela. Ce que nous avons évoqué en Commission Finances



pour un montant de 3 200 euros c'est avec la participation pour les chalets, les affiches, les dépliants. Mais le coût du groupe électrogène c'est bien 499,44 euros.

Le Maire : Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

La délibération 2014-087 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2014-088

VENTE D'UN PARKING SIS AU 1^{er} SOUS-SOL DE LA RESIDENCE « LES JARDINS CONTE » A M. ET MME BROSSILLON

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

DELIBERATION 2014-089

VENTE D'UN PARKING SIS AU 1^{er} SOUS-SOL DE LA RESIDENCE « LES JARDINS CONTE » A M. ET MME FILLON

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

Débat

M. Denis : Y a-t-il des questions ?

M. Pinto : Je sais que le montant n'est pas vraiment dans le marché, c'est le moins que nous puissions dire. Comme vous le savez, cela avait été négocié avec Logement Français et ceux qui n'ont rien fait peuvent dire que cela a été mal négocié. Nous avons quand même des services qui ont bien travaillé là-dessus. Nous aurions pu prendre une délibération pour baisser ce montant, qui était le montant des domaines. Maintenant, il en reste 18 à vendre. Ces deux-là ont été vendus lorsque nous étions encore là. J'espère que vous ferez mieux et que vous vendrez les 18 et que surtout vous avez mis en place un processus pour pouvoir les vendre.

M. Denis : Nous espérons aussi.

M. Pinto : Nous savons que vous aimez les *challenges*.

M. Denis : Tout à fait.

Le Maire : Il est grand celui-là, Monsieur Pinto. Merci de votre intervention. Je ne commenterai pas davantage.



Je mets aux voix. Je propose que les deux délibérations soient regroupées puisque ces deux délibérations portent sur le même sujet. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

Les délibérations 2014-088 et 2014-089 sont adoptées à l'unanimité

DELIBERATION 2014-090

ADMISSIONS EN NON VALEURS – BUDGET GENERAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

Débat

M. Denis : Y a-t-il des questions ?

Le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

La délibération 2014-090 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2014-091

PARTICIPATION DE LA VILLE DE VERNOUILLET AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE MATERIEL DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Rapporteur : Madame Marie PERESSE

Débat

Mme Péresse : Y a-t-il des questions ?

M. Pinto : J'ai simplement une remarque. Au niveau du nombre de classes, si vous maintenez les nombres indiqués, le total est 27 et non pas 26, sauf si vous enlevez une classe.

Le Maire : Le nombre d'élèves est bon. Ce qui compte c'est le nombre d'élèves, pas le nombre de classes. Mais vous avez raison, Monsieur Pinto.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?



La délibération 2014-091 est adoptée avec 26 voix deux abstentions et une voix contre

DELIBERATION 2014-092

DEMANDE DE SUBVENTION – ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE DES 18-25 ANS

Rapporteur : Madame Fadela AMMAD

Débat

Le Maire : Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Mme Male-Porcher : Lors du dernier Conseil municipal, nous avons posé des questions concernant le voyage à Saint-Raphaël, il me semble, ou dans le coin. C'était cela. Vous deviez revoir si c'était vraiment pertinent de continuer ce genre de voyage.

Ensuite, je voudrais savoir combien de jeunes sont concernés par cet accompagnement et surtout si cela s'adresse bien à tous les jeunes de la ville.

Le Maire : Pour répondre à votre question, effectivement comme nous l'avons indiqué lors du dernier Conseil municipal où nous avons abordé le sujet, nous souhaitons remettre à plat ce dispositif. Là, nous sommes dans la continuité de ce qui avait été lancé. Ce n'est, ni plus ni moins, que le financement, *via* l'Agence nationale de Cohésion sociale, de la délibération qui avait été actée la dernière fois. Je vous ferai la réponse suivante. Non, cela ne concerne pas tous les jeunes de Vernouillet puisque nous sommes dans un dispositif bien particulier qui est celui du Contrat global de Cohésion sociale. Il est nécessaire de s'interroger sur l'efficacité d'un tel dispositif. Je ne dis pas qu'il doit forcément s'adresser à tout le monde, c'est un dispositif de prévention, mais il faut, comme tout dispositif, pouvoir l'évaluer. Je l'ai déjà dit, lors du Conseil municipal, dans le cadre du projet social et de prévention sur lequel nous sommes en train de travailler, en nous appuyant sur le centre social, nous souhaitons intervenir davantage sur des individualités dans le cadre de l'accompagnement à l'insertion professionnelle plutôt que sur des actions de groupe quand cela concerne des loisirs. Très clairement, je ne suis pas très favorable au fait de payer des vacances à trois jeunes, à Saint-Raphaël, pendant l'été. Merci.

M. Buzonie : Nous sommes bien d'accord, quand même, vu le temps employé dans la délibération, que nous votons pour des chantiers à venir et non pas des chantiers passés.

Le Maire : Non, c'est le dispositif, mais il y a déjà eu des chantiers en amont dans le cadre du Projet global de Cohésion sociale. Là nous nous situons dans la phase qui suit leur réalisation. C'est en effet d'après le bilan réalisé que nous sollicitons la subvention de l'Agence nationale à laquelle nous sommes liés dans le cadre du Contrat urbain de Cohésion sociale.

M. Buzonie : Il aurait été bien de le préciser parce que, en fait si je ne m'abuse, le temps est le futur : « *nécessite des financements qui seront trouvés* ».



Le Maire : Très bien. Mais il s'agit bien d'une action passée et qui se situe dans le cadre de la délibération passée au dernier Conseil municipal. Y a-t-il des questions ?

M. Pinto : Ce n'est pas une question. Il s'agit de la cohérence de la délibération. Nous nous proposons de solliciter deux subventions et nous ne sollicitons, en fin de compte, qu'une subvention. Il serait bien de rajouter la subvention de 3 460 euros pour l'organisation des deux séjours VVV.

Mme Ammad : Ce sera modifié.

Le Maire : Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération 2014-092 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2014-093

CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE – SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJET

Rapporteur : Madame Fadela AMMAD

Débat

Le Maire : Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération 2014-093 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2014-094

CLASSEMENT D'OFFICE DE L'ALLEE DES POMMIERS ET DE LA RUE DU CLOS HAMELET DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

Le Maire : Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?



La délibération 2014-094 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2014-095

CLASSEMENT DES VOIES ET AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DES SENTES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

Le Maire : Il n'y a pas de questions. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité, merci. Je me réjouis que cette rétrocession soit enfin réalisée.

La délibération 2014-095 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2014-096

REFORME DES TAXES ET PARTICIPATION D'URBANISME – TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

Intervenant : Est-il possible de parler plus fort parce qu'il y a beaucoup de gens, à l'extérieur de la salle qui n'entendent pas.

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

Le Maire : Il n'y a pas de questions. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération 2014-096 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2014-097



DELIBERATION MOTIVEE PAR SECTEURS INSTAURANT UN TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUPERIEUR A 5 % (dans la limite de 20 %)

Rapporteur : Monsieur Julien GRIMLER

Débat

Le Maire : Avez-vous des questions ?

M. Pinto : Ma question était de savoir si, malgré le fait que nous mettions un taux à 20 %, cela compensait la suppression de la TLE.

Le Maire : Du fait de la réforme de la taxe de raccordement, différentes taxes se trouvent englobées.

M. Buzonie : Il nous a été dit, à la Commission, que cela ne compenserait même pas. Est-ce que c'est le nouveau...

Le Maire : La compensation peut ne pas être intégrale. Pour information, le plan joint à la délibération prend en considération l'emprise totale, sans le Parc des Cèdres. Une modification du plan est intégrée. Je tiens à préciser qu'il s'agit de l'ensemble de la parcelle, avant division. Il y a division dans le cadre d'un aménagement. Bien sûr que le Parc des Cèdres restera en l'état.

M. Pinto : Cela comprend la CPAM et...

Le Maire : L'ancien commissariat. Pour information, nous n'avons toujours pas de date d'emménagement de la brigade de police.

M. Pinto : C'était prévu fin décembre, début janvier, non ?

Le Maire : Tout à fait.

M. Pinto : C'est ce que nous avons entendu.

Le Maire : Semaine après semaine, les échéances sont repoussées.

M. Pinto : Vous savez, nous avons attendu 10 ans et nous nous sommes battus 10 ans pour ce commissariat.

Le Maire : Je sais. Attendez ! Je n'ai pas fini de parler. Excusez-moi, Monsieur Pinto. Je voulais solliciter le soutien de Madame Lopez Jollivet, en tant que conseillère régionale, pour demander au Conseil régional les crédits de financement de l'opération : le SIVUCOP ne peut pas solder une opération au-delà de 900 000 euros aux entreprises. Le Président du SIVUCOP et moi-même allons saisir la Région pour que les crédits soient débloqués de manière à régler les entreprises. C'est un peu dommage : nous avons fait la réception des bâtiments. Nous attendons les crédits de la Région.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?



La délibération 2014-097 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2014-098

INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE EN CENTRE VILLE

Rapporteur : Monsieur Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

Le Maire : Pas de questions ?

M. Buzonie : Je voulais juste, au-delà de la délibération, résumer synthétiquement l'intérêt pour la ville de le faire.

Le Maire : Je me permettrai de le faire. L'instauration de ce périmètre d'étude a pour objectif très clair de contrecarrer un projet. Et encore il ne s'agit à proprement parler d'un projet. Un marchand de biens essaie d'acheter l'intégralité des parcelles du centre ville sans projet d'urbanisation défini. Sans cette délibération, nous ne pouvons rien faire. Elle permet d'éviter que les terrains du centre-ville fassent l'objet d'une spéculation.

Mme Loubry : Si quelqu'un vient vous demander un permis de construire, compte tenu de ce périmètre, pendant deux ans ce permis sera en sursis. Mais, au bout de ces deux ans, il redéposera son permis. Que pourra faire la mairie ?

Le Maire : Le périmètre d'étude n'empêche pas la délivrance d'un permis de construire d'un particulier ou d'un projet compatible avec le PLU et qui ne serait pas dans le cadre d'une spéculation ou d'un projet de spéculation immobilière. Je rassure les personnes dans la salle : si quelqu'un veut mettre un velux, faire un agrandissement et que cela entre dans le cadre du PLU, rien ne s'y oppose. Effectivement, c'est une délibération qui nous garantit pendant deux ans. Nous avons deux ans, pour étudier un règlement de zone destiné à contrecarrer un projet qui ne serait pas dans l'intérêt du centre-ville type projet de spéculation immobilière. C'est le seul dispositif de PLU opposable immédiatement.

M. Buzonie : Qui dit étude dit normalement projet, y compris municipal. Avez-vous déjà des idées ?

Le Maire : Vous remarquerez que nous appuyons la délibération car il faut motiver les périmètres d'étude sur une telle délibération. Nous faisons état d'une étude qui a eu lieu en 2007. Cela ne veut pas dire que ce sera cette étude qui sera mise en place.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération 2014-098 est adoptée avec 26 voix pour et 6 abstentions.



DELIBERATION 2014-099

SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Rapporteur : Monsieur Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

Le Maire : Pas de questions ?

M. Buzonie : Une remarque. Nous sommes donc sur un nouvel impôt pour les personnes concernées ?

Le Maire : Il s'agit de rendre équitable la taxe foncière dès la première année de construction sur la ville.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

M. Pinto : Nous sommes bien d'accord, c'est bien un nouvel impôt pour les gens qui étaient exonérés pendant deux ans. Là, ils ne sont plus exonérés.

Le Maire : Cela veut dire que les nouveaux Vernolitaïns qui arrivent à Vernouillet, dans le cadre d'une nouvelle construction, qui bénéficient des services et des infrastructures de la Ville y sont assujettis dès leur premier jour d'arrivée sur le territoire de la ville. Ce n'est pas un impôt supplémentaire mais un relèvement de l'assiette de l'impôt. C'est différent. Et ce, sur la base d'un principe d'équité.

La délibération 2014-099 est adoptée avec 26 voix pour et 6 voix contre.

DELIBERATION 2014-100

PROCEDURE DE MODIFICATION DU DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Rapporteur : Monsieur Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

Le Maire : Merci Julien.



M. Buzonie : Des remarques et des questions pour confirmer ce qui a été dit en Commission d'Urbanisme parce que les Commissions d'Urbanisme ne sont pas enregistrées.

- Concernant le premier point, au niveau des objets : « *supprimer l'emplacement réservé n° 5 destiné à l'extension de l'école maternelle des Tilleuls dont le projet a été abandonné sur ce site* ». Pour situer, il s'agit du terrain derrière les ateliers municipaux et qui était, d'après ce dont nous avons discuté ensemble, prévu pour l'extension de la cour. Nous y voyons une possibilité pour un projet immobilier conséquent en plus des ateliers municipaux. D'ailleurs, nous nous apercevons que le périmètre que vous avez défini, dans la précédente délibération, ne comprend pas cette partie : pourtant nous sommes en centre ville.
- Concernant la suppression de l'emplacement réservé n°8 – en fait la CPAM – vous nous avez dit, en Commission, que c'était pour intégrer la CPAM dans un projet immobilier en complément de l'actuel mais ancien commissariat, avec un projet visiblement avec un cahier des charges de 60 logements et deux options possibles : un à 60 logements et un autre à 60 logements plus un rez-de-chaussée pour une halte garderie en partenariat avec la ville de Verneuil. C'est cela ? Avec une volonté, dans le cahier des charges, de réduire la hauteur par rapport au précédent projet, suite à une concertation avec les riverains.

M. Grimler : C'est bien cela.

M. Buzonie :

- Concernant le point c) « *revoir la règle des 25 % de logements sociaux obligatoires pour les collectifs* ». Ce point, que nous avons déjà soulevé en Commission d'Urbanisme nous semble être trop vague parce qu'il peut être, du coup, amené à aller dans un sens ou dans l'autre. Le sujet est trop sensible pour que nous votions, y compris par rapport aux points précédents soulevés, sauf l'aspect de votre projet de 60 logements, pour cette modification.

Le Maire : Je répondrai à vos observations. Effectivement, l'emplacement réservé n°5 concerne la partie herbeuse que nous appelons « Le Verger », qui était destinée à l'extension de la cour de récréation. L'emplacement réservé est une chose, le règlement de PLU en est une autre.

Deuxièmement, au sujet de la CPAM, comme vous le constaterez demain si vous assistez à la présentation détaillée de la situation budgétaire de la Ville – qui n'est pas un cas isolé, il faut tenir compte, notamment de la baisse des dotations. Elle impose, inévitablement, une baisse drastique des investissements puisque c'est le seul levier immédiat dont les villes disposent. J'en veux pour preuve le Congrès des Maires qui a eu lieu aujourd'hui et à l'occasion duquel l'ensemble des Maires présents a souligné cette problématique. Je tiens à dire que cela n'est pas sans conséquence sur l'économie en général puisque les collectivités publiques sont les premiers investisseurs dans notre économie. A partir du moment où nous arrêtons les investissements publics, c'est toute l'économie qui sera touchée.



Il n'en demeure pas moins que nous avons recherché les possibilités de conserver un projet d'offre de garde et d'augmenter l'offre de garde de la petite enfance. Un dispositif nous est offert : les VEFA. C'est-à-dire que le promoteur immobilier assure la charge de la construction en VEFA, (les murs et les sols) les fenêtres et les aménagements étant ensuite à la charge du gestionnaire. C'est une option que nous avons mise dans le cahier des charges avec une autre précision sur l'offre de garde. Il faut savoir que toute demande de subvention par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour l'ouverture de places en multi accueil (crèche ou garderie) dépend du déficit constaté sur la ville du mode de garde concerné. Aujourd'hui et, compte tenu de la baisse des financements CAF, nous ne sommes pas certains de pouvoir bénéficier de financements supplémentaires pour l'offre de garde puisque, d'après les premières études que nous avons faites, nous avons un certain nombre d'assistantes maternelles dans le secteur libéral qui ont encore des disponibilités de garde. La CAF regarde le nombre de places disponibles avant d'ouvrir d'autres places. Il n'en demeure pas moins que nous maintenons l'objectif d'augmenter l'offre de garde, surtout à proximité de la gare : car il y a des besoins, notamment pour les parents qui se rendent sur leur lieu de travail en train.

Une réflexion est engagée sur l'éventualité d'une mutualisation avec la ville de Verneuil afin d'optimiser les coûts. Des discussions ont été lancées avec la ville de Verneuil. Je vous avouerai, en toute franchise, que ce n'est pas forcément l'hypothèse qui sera retenue puisque Verneuil préfère une autre option, que je ne commenterai pas. Voilà pour ce qui concerne la CPAM.

Ensuite, reste la question des 25 % de logements sociaux obligatoires. Une précision par rapport à notre engagement. La loi SRU impose aux communes 25 % de logements sociaux. Vernouillet est à un petit peu plus de 25 %. Cet engagement, nous le tiendrons. Nous avons le souhait de maintenir la ville à 25 % de logements sociaux. En revanche, nous avons aussi un autre objectif : pouvoir développer, favoriser les parcours résidentiels et la mixité. Le parcours résidentiel, pour ceux qui ne sont pas rompus au dispositif, permet à des locataires de logements sociaux de pouvoir accéder à la propriété grâce, notamment, à l'accession sociale à la propriété ou à l'accession libre. Dans le dispositif du PLU, il est indiqué, comme vous pouvez le voir, 25 % de logements sociaux. Les accessions sociales à la propriété ne rentrent pas dans les 25 % de logements sociaux. Cela veut dire que tout programme collectif, compte tenu de notre pourcentage de logements sociaux, impose forcément 25 % de logements sociaux. Il faut revoir le dispositif sachant que l'idée est de rester à 25 % de logements sociaux – mais en y incluant la notion d'accession à caractère social.

Quant à la mixité. Elle s'analyse à plusieurs niveaux : dans la cage d'escalier, dans l'immeuble, dans la résidence, dans le quartier. Il y a des quartiers où la mixité sociale est intéressante dans la cage d'escalier, dans l'immeuble et dans la résidence. Mais il y a aussi des endroits où la mixité s'étudie au niveau du quartier, notamment dans le quartier du Parc. Le quartier du Parc possède un taux important de logements sociaux. Il est important aussi – et nous assumons – d'instaurer de l'accession libre dans le quartier du Parc pour pouvoir y faire un rééquilibrage de la population et, notamment, pour créer une réelle mixité dans nos établissements scolaires. C'est essentiel justement, pour que ce quartier reste dynamique et qu'il ne se recentre pas sur lui-même, d'avoir vraiment une mixité et de faire venir des populations différentes. J'espère avoir répondu à votre question.



Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération 2014-100 est adoptée avec 23 voix pour et 6 voix contre.

DELIBERATION 2014-101

CONTOURNEMENT DE VERNEUIL-SUR-SEINE ET VERNOUILLET PAR LA RD 154

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire : Dans un souci de bienséance, je vous demanderai de me laisser exposer la délibération. Après les remarques ou questions posées par les membres de l'opposition, je proposerai à la salle de nous faire part de ses interrogations ou observations. Je vous le demande de respecter les règles d'un débat démocratique.

La voie de contournement de la RD154, comme vous le savez, est un projet en discussion depuis de nombreuses années puisque les premières hypothèses ont été émises dans les années 1980. Un certain nombre de procédures ont été lancées. Un certain nombre de recours et de procédures ont été lancés puisque ce projet a même fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat et ils n'ont pas abouti. Le projet a été validé juridiquement.

Il n'en demeure pas moins que ce projet appelle un certain nombre de clarifications. Déjà par rapport au projet en lui-même – pour que l'histoire soit complète – le Conseil général, l'année dernière, par la voix de son ancien Président, Alain Schmitz avait ajourné ce projet puisque, politiquement il ne souhaitait plus financer des voies de contournement mais seulement des voies de raccordement et des voies structurantes. La politique définie à l'époque ne finançait pas simplement une voie contournant Verneuil et Vernouillet.

Le nouveau Président du Conseil général, Pierre Bédier, a souhaité relancer ce projet au mois de juin dernier. Il faut savoir que ce projet a fait l'objet de différentes délibérations du Conseil municipal de Vernouillet :

- une première délibération en 2005, votée à l'unanimité ;
- une délibération, en 2012, votée également à l'unanimité.

Elles estimaient nécessaires un certain nombre de précisions et d'aménagements pour une meilleure garantie intégration du projet.

Nous avons échangé. J'ai eu une réunion avec le Président du Conseil général, pour être très clair, et d'autres ont suivi avec les services du Conseil général pour obtenir un certain nombre de garanties :

- la première garantie demandée est la réduction des carrefours giratoires qui sont surdimensionnés et donc de revenir à une taille beaucoup plus raisonnable afin d'en



réduire, au maximum, l'emprise, de favoriser la rupture de vitesse et, également, de se prémunir de tout projet futur ;

- la deuxième chose que nous avons demandée et à laquelle le Conseil général a répondu favorablement : que les bassins de rétention soient réduits à leur volume strictement indispensable pour pouvoir travailler sur une infiltration des eaux également sur les lots dans les bas-côtés des routes, tout en restant dans l'emprise du projet. Il est hors de question que le projet soit étendu ;
- troisième précision que nous avons émise et qui a été reçue par le Conseil général : les merlons de terre devront être réalisés à la hauteur maximale autorisée de manière à offrir une protection phonique optimale ; ils bénéficieront d'un traitement de qualité, notamment par l'implantation d'arbres hauts permettant de réduire leur impact visuel et paysager ;
- le quatrième engagement : la bande de roulement des véhicules devra être réalisée en enrobés favorisant l'atténuation des bruits de circulation et une infiltration maximale des eaux de ruissellement ;
- la vitesse devra être limitée au maximum à 70 km/h sur l'ensemble du tracé. Maximum. Je dis bien maximum puisque, pour l'instant, il n'est pas possible d'avoir en-dessous.

L'ensemble de ces observations a été accepté dans le cadre de la dernière réunion que nous avons eue avec les services du Conseil général. Un courrier de conclusion a été envoyé au Président du Conseil général reprenant ces éléments. C'est pour cela que nous mettons aujourd'hui à l'ordre du jour du Conseil municipal cette délibération. Ainsi, cette demande est actée dans le cadre d'un Conseil municipal et les choses sont clairement et à nouveau énoncées aux services du Conseil général et au Président du Conseil général.

C'est dans ces conditions que la RD154 pourra être réalisée sur la ville de Vernouillet.

Débat

Le Maire : Des questions ?

M. Pinto : J'avais une question concernant le déplacement des gens du voyage. Où ? Quand ? Comment ?

Le Maire : C'est un sujet qui, effectivement est important. C'est le premier sujet que j'ai souhaité aborder avec le Président du Conseil général puisqu'il est clair qu'avant l'impact « environnemental » ou paysager, il y a l'humain. Pour cela, il a été décidé, dans le cadre de la CA2RS – cette compétence n'appartient plus à la Ville depuis que nous sommes entrés dans la Communauté d'Agglomération puisqu'elle est transférée à la CA2RS... La CA2RS, conjointement avec le Conseil général, a missionné une association (Le PACT) pour accompagner ces familles, échanger avec elles et leur trouver une solution de relogement au mieux de leurs intérêts et de leurs souhaits. Des rencontres ont déjà eu lieu. Cela prend du temps et je tiens à ce que cela prenne du temps parce que nous sommes sur de l'humain,



des hommes et des femmes. Il est important d'agir au nom des intérêts de ces personnes qui sont, pour moi, des Vernolitaïns à part entière.

Je prendrai les questions après. Y a-t-il d'autres questions ?

M. Buzonie : Il y aura une déclaration de Vernouillet Avenir. Bref rappel historique, certainement très utile pour bon nombre de nouveaux élus et de nouveaux Vernolitaïns ou même de Vernolitaïns plus anciens. Ce sera bref.

« Dans les années 1990, l'Association de défense du cadre de vie de Vernouillet qui s'était battue avec succès pour le déplacement de l'usine d'incinération Azalys – prévue initialement dans la vallée Goujon – s'empare d'un nouveau dossier avec la voie de contournement, avec succès également, partiel puisqu'elle obtient, en collaboration avec le Conseil municipal de l'époque, sous la mandature de Monsieur Giraudy, l'éloignement prévu de la RD154 des habitations et également la réduction à deux fois une voie. Hélas, sans réussir pour autant à faire réduire l'emprise.

Comme évoqué dans la délibération, sous la mandature de Marie-Hélène Lopez-Jollivet et de son équipe, deux délibérations sont prises à l'unanimité pour réduire les nuisances de ce projet et surtout ne pas les transférer du boulevard de l'Europe au RD154, c'est-à-dire de déplacer les nuisances de certains riverains vers d'autres riverains.

Celle de 2012 a été prise dans la foulée des recours échoués de l'ADIV au niveau du Conseil d'Etat et également du changement de positionnement du Conseil général qui indique...nous pouvons d'ailleurs aller consulter sur le site parce que c'est toujours en ligne. En 2012, il présente uniquement le projet comme une voie de contournement de Verneuil-Vernouillet. En 2013, il change de position en indiquant par courrier, à la mairie, renoncer aux simples déviations de confort et admet vouloir contribuer, avec la RD154 – je cite « au renforcement du maillage de transit routier départemental ».

Avec l'abandon actuel des projets C13-F13, c'est-à-dire depuis la francilienne dans le 95 jusqu'à l'A13 par Gargenville, et également des autres tracés du bouclage de la francilienne, ce projet devient donc un axe structurant reliant l'A13 avec le futur pont d'Achères via la RD154 et le pont de Vernouillet. Ce qui représente, au-delà du trafic départemental désormais affiché, un transit régional voire international pour contourner Paris par l'ouest via l'A13 et la 104.

Aujourd'hui, au vu de l'urgence, le Conseil général s'affaire car les études et enquêtes seront caduques début 2015. Le sujet n'est donc pas de prendre une troisième délibération sur un accord de principe qui, vous nous l'accorderez, nous laisse très dubitatifs au vu des revirements du Conseil général sur la nature de ce projet, qui plus est, après enquête publique faite en 2004 soit il y a maintenant 10 ans. Par conséquent, il serait plus opportun de s'opposer à ce projet qui a changé de nature car il y aura un impact très important sur les Vernolitaïns et donc nous retombons sur le sujet que nous avons abordé c'est-à-dire de déplacer une nuisance pour en créer encore plus de supplémentaires pour de nouveaux riverains. Ce n'est pas une solution. Il serait plus utile de proposer une délibération demandant au Conseil municipal de s'opposer à ce projet et de voter contre et également de peser de tout votre poids auprès de vos amis politiques pour leur faire comprendre que c'est



un projet d'un autre temps surtout à une époque où nous parlons de déficit public et que c'est un des mots qu'il faut réussir, tous ensemble, à endiguer ».

Le Maire : Merci. Mon silence est lié au fait qu'il est parfois un peu délicat de contrecarrer la mauvaise foi. Le tracé, tel qu'il est défini aujourd'hui, a été décidé il y a plus de 10 ans. Il a été voté en séance publique par la conseillère générale de l'époque, ici présente et qui vient de nous rejoindre. Madame Marie-Hélène Lopez-Jollivet, dans différents courriers – notamment en septembre 2013 – s'est émue, à plusieurs reprises, de l'abandon de ce projet – je cite – un courrier que j'ai sous les yeux en date d'août 2013 : *« le projet de la déviation locale de la RD154 Verneuil-sur-Seine-Vernouillet a toujours recueilli notre assentiment bénéficiant de l'accord de mon prédécesseur, Monsieur Bernard Giraudy puis du mien, dès mon élection ».*

Il a été réaffirmé, dans un courrier du 19 septembre 2013 : *« La ville de Vernouillet a mené une opération d'urbanisme dans le quartier des Sentes et défini des projets de développement dans le PLU, notamment aux abords du collège, en anticipant la création de cette déviation. L'abandon de ce projet de contournement de la commune induit donc une augmentation de la circulation sur des voies de centre ville qui n'ont pas la capacité de l'absorber, générant ainsi un risque supplémentaire lors du croisement des flux automobiles et piétonniers ».* Courrier en date du 19 septembre 2013.

Une autre donnée importante est à prendre en compte. Comme vous le savez, il existe un projet de développement commercial sur la zone de la Grosse Pierre. Il est en suspens. Je ne dis pas qu'il sera fait. Sans déviation forcément, il accentuera le flux sur le boulevard de l'Europe.

S'agissant de vos remarques et notamment celle portant sur mes amitiés politiques, sachez que ne n'en ai pas. Je l'ai montré à plusieurs reprises et en particulier lundi soir à la Communauté d'Agglomération. Je noterai que nous avons été d'accord avec Madame Lopez-Jollivet puisque nous avons voté ensemble sur une délibération contre nos soi-disant amis politiques : en nous abstenant. Pas les vôtres, j'ai bien compris : cela se saurait.

Ensuite, par rapport à l'avenir. Effectivement, adopter une position contre et voter une délibération pour ou contre le Conseil municipal de Vernouillet, n'a aucun effet. Je n'agirais pas en démagogue. En revanche, il est important de pouvoir agir sur un certain nombre de choses. Aussi, dès l'envoi de cette délibération, j'ai demandé au Conseil Général à être entendu par les services pour réaffirmer clairement la position qui se définit ici. Je demanderai également au Président du Conseil général – je l'ai dit aux services – que les différents nouveaux aménagements, tels qu'ils sont écrits dans la délibération, soient affinés sur le papier, qu'une présentation soit faite aux riverains pour qu'ils soient amendés et que des observations puissent être faites.

Mme Lopez-Jollivet : Excusez-moi mais j'avais une réunion au Conseil Régional. J'ai tout fait pour arriver à l'heure mais j'ai été retardée. J'arrive précisément au moment où je suis citée.

Le Maire : C'est parce que vous êtes là que je vous cite. Sinon je ne l'aurais pas fait, Madame.



Mme Lopez-Jollivet : Très bien. J'espère. Vous pouvez le faire puisque Monsieur Buzonie a défendu la position de notre groupe avec brio. En tant que conseillère régionale, je voudrais quand même affirmer la position du Conseil régional qui a été constante sur son opposition à cette voie de contournement et au soutien qu'il a apporté à l'association ADIV contre ce projet depuis l'origine. En tant que conseillère régionale, je suis tout à fait dans la logique du Conseil régional, en opposition avec ce projet, comme c'est le cas pour la majorité régionale présidée par le Président Huchon.

En ce qui me concerne, en tant qu'ancienne conseillère générale et Maire de Vernouillet, je m'inscris complètement en faux avec vos propos. D'abord parce qu'effectivement, il y a très longtemps – je suis désolée – des études ont été faites par le Conseil général pour faire cette voie de contournement. Ces études, déjà à l'époque de l'enquête publique, étaient critiquées parce qu'elles étaient anciennes. Elles dataient elles-mêmes de plusieurs années auparavant : ce sont les procédures qui font que, notamment, les enquêtes de trafic avaient une antériorité contestée. A l'époque, tous les engagements de l'ancien Président du Conseil Général étaient clairs : cette voie était une simple voie de contournement. Elle avait effectivement été négociée par mon prédécesseur, sans raccordement avec un quelconque barreau de contournement des Mureaux qui nous amenait sur l'A13. J'avais conditionné mon vote au Conseil général à cette condition parce qu'effectivement, tant que nous n'avons pas d'autoroute et de liaison (C13-F13) par Cergy, il existe un risque potentiel de créer cette voie. Il y avait eu un accord à l'époque de Monsieur Frank Borotra, Président du Conseil général, avec tous les écrits, pour dire que c'était une simple voie de contournement.

Le Conseil général a évolué. Il existait donc un accord que, par continuité républicaine, j'avais assumé. Ceci dit, lorsque les procédures ont avancé, nous nous sommes interrogés pour savoir comment elles avançaient. Elles avaient été engagées par les associations. Il s'est trouvé que nous avons discuté avec le Conseil général et le Président Alain Schmitz n'était pas favorable à cette voie de contournement. Quand nous avons fait le tour de la voie de contournement, nous avons évoqué cette question-là. Nous-mêmes, avec Jean-François Rovillé et toute l'équipe, nous étions en train de réfléchir sur le PLU de Vernouillet. C'est lorsque nous avons réfléchi avec Alain Schmitz et avec les cabinets avec lesquels nous avons travaillé avec les visites locales, etc. que nous nous sommes rendu compte que cette voie ne répondait même plus aux objectifs qui étaient ceux simplement du contournement du centre ville et que son intérêt même était remis en cause du fait de la durée de l'évolution des choses. C'est une chose que nous avons intégré dans notre PLU : cette réflexion qu'une simple rue suffisait pour contourner les problèmes du centre ville de Vernouillet mais certainement plus cette voie de contournement.

Là-dessus, changement de présidence au Conseil général. Monsieur Bédier remplace Monsieur Schmitz et la chanson n'est plus du tout la même. C'est-à-dire que nous voyons le Conseil général s'engager dans la voie d'une voie structurante. Et bien, Monsieur, une voie structurante avec un barreau nous reliant aux Mureaux, il ne faut surtout pas le faire. Il faut mettre toute l'énergie pour que cela ne se fasse pas. Je le dis ici. Le Maire de Vernouillet doit s'opposer à cette voie de contournement.

Le Maire : Excusez-moi. Je me suis opposé à la voie structurante, au même titre que vous. J'ai eu l'occasion de le dire au Conseil municipal.



Mme Lopez-Jollivet : Cette délibération n'offre aucune garantie, Monsieur.

Le Maire : Je veux bien, si vous le voulez, rajouter comme condition –puisque je l'ai dit – qu'en aucun cas cette voie ne devra être reliée aux Mureaux et ne devra être une voie de contournement.

Mme Lopez-Jollivet : Mais vous ne l'obtiendrez pas ! Vous ne l'obtiendrez pas parce que c'est une décision du Conseil général.

Le Maire : Excusez-moi, Madame Lopez-Jollivet, pourquoi ne l'obtiendrais-je pas ? Pourquoi dites-vous que je n'obtiendrai pas que la voie ne soit pas structurante sur un projet où il n'y a aucune emprise foncière, et dans le même temps que je pourrais obtenir et j'obtiendrais l'arrêt d'un projet qui est dans les rails depuis un certain nombre d'années...

Mme Lopez-Jollivet : Monsieur Collado, le Conseil général a montré sa mauvaise foi dans cette affaire. Nous ne pouvons pas lui faire confiance.

Le Maire : Tout est de mauvaise foi, Madame Lopez-Jollivet. Nous avons un courrier, j'ai un courrier sous les yeux d'août 2013 qui dit que vous êtes pour ce projet.

Mme Lopez-Jollivet : Exactement et la mauvaise foi est inscrite dans le Conseil général et c'est pour cela que c'est dangereux.

Le Maire : Madame. Ne me dites pas que je suis de mauvaise foi. Ce qui est intéressant c'est de voir l'impact qu'il a.

Mme Lopez-Jollivet : Non, j'ai dit le Conseil général. Ne leur faites pas confiance.

Le Maire : Ce n'est pas par rapport à une bataille, à une querelle. Assumez ! Vous l'avez défendu pendant de nombreuses années.

Mme Lopez-Jollivet : Et j'ai dit les limites. Et j'ai dit les limites.

Le Maire : Il n'y a pas de limite. En revanche, maintenant que faut-il...

Mme Lopez-Jollivet : Proposer une délibération contre Monsieur.

Le Maire : S'il vous plaît. Je reviens là-dessus et je réponds à votre question. Je finis et c'est pour cela que je clôturerai avec Madame Lopez-Jollivet. Autre chose, je n'éluderai pas qu'il y a des impacts. Il y a des impacts négatifs. C'est inéluctable. Comme tout projet public, il y a des impacts négatifs. Il y a aussi des impacts positifs. Il y a des intérêts, notamment pour le bas de Vernouillet par rapport au trafic qu'il y a sur la RD154 sur le boulevard de l'Europe. Il est nécessaire de pouvoir travailler sur un aménagement urbain pour que, le quartier du Parc notamment, le quartier de l'Amandier, et les traversées soient sécurisés, que le trafic soit dévié aussi puisqu'un nouvel équipement public est prévu : l'école de musique. Après, qu'il y ait un certain nombre d'impacts...

Mme Lopez-Jollivet : Non, non, non.

Le Maire : C'est une réalité.



Mme Lopez-Jollivet : La réhabilitation du boulevard de l'Europe peut être faite avec l'abandon du projet. C'était négocié.

Intervenant : Combien de milliers de personnes sont attendues à l'école de musique ?

Le Maire : Ce n'est pas la question. Je vous dis simplement que par rapport à la sécurisation des transports, il est important que les riverains aient un certain nombre de réponses à leurs questions et que qu'ils aient des assurances. C'est pour cela que comme je vous l'ai dit j'ai demandé au Président du Conseil Général, au conseiller général, que les modifications exigées et actées puissent vous exposées pour qu'elles puissent être amendées.

Intervenant : Arrêtez de parler du Conseil général à tout propos !

Le Maire : Parce que c'est une route qui concerne cinq communes, qui est soutenue par cinq communes. Il ne s'agit donc pas simplement de la Ville de Vernouillet. Je l'ai dit, il y a des impacts négatifs et aussi des impacts positifs. Nous recevons, en mairie, un certain nombre de courriers de gens soutenant la RD154. Mais, je ne minimise pas l'impact et c'est pour cela qu'il est important d'avoir un certain nombre de garanties.

Intervenant : Sur l'impact des études prévisionnelles de trafic faites en 2000...

Le Maire : C'est la procédure, effectivement. Ce projet a mis du temps. Je veux mettre la délibération aux voix. Nous clôturons sur le vote et ensuite nous entendrons les questions.

Mme Lopez-Jollivet : Nous demandons une interruption de séance, Monsieur le Maire.

Le Maire : Merci, Monsieur Grenier. Laissez-moi le temps de la lire. Il n'y a pas de problème, vous avez cinq minutes.

Mme Lopez-Jollivet : Merci.

Le Maire : Monsieur Grenier, j'ai dit que nous prenions la délibération et ensuite le public pourra poser ses questions.

Intervenant : Si certains élus ne sont pas capables de donner leur avis personnel, c'est un peu embêtant.

Intervenant : ...pour désenclaver Carrières-sous-Poissy et toute la boucle de la Seine. Je le dis devant tout le monde, vous êtes venu chez moi et nous en avons parlé. Vous m'avez dit, avant d'être élu : « nous ne pourrons pas empêcher cette route parce qu'il faut désenclaver Carrières-sous-Poissy et toute la boucle de Carrières-sous-Poissy ». Rappelez-vous, Monsieur. Maintenant, vous dites que vous ne saviez pas et que vous pensez que c'est uniquement une route pour Verneuil-Vernouillet. Attendez ! On se fout du monde.

M. Cullin : Quelle est la réduction de l'emprise ? Actuellement, il y a entre 35 et 15 mètres de prévu au minimum.

Le Maire : Justement, il est important d'avoir l'emprise minimum par les études de réalisation. Car là, nous sommes simplement sur une emprise avec la voie deux fois une voie, sans terre-plein central, avec nous sur le côté. L'emprise au sol est liée à la taille des



merlons et des différents aménagements. Il est important, par rapport à l'impact d'emprise au sol, de pouvoir vraiment affiner l'ensemble du projet, dans sa réalisation pour en minimiser l'impact et notamment celui des bassins de rétention et de la prise au sol.

Intervenant : N'avez-vous pas les moyens de reprendre la main sur le PLU ?

Le Maire : Je propose un temps de question avant de reprendre la séance.

Mme Lopez-Jollivet : Evidemment, notre groupe votera contre en vous demandant de corriger la délibération et d'en faire une s'opposant à ce projet et demandant à ce qu'il y ait une nouvelle concertation avec les deux ou cinq villes concernées.

Le Maire : J'entends ce que vous demandez.

Mme Lopez-Jollivet : Monsieur le Maire, nous sommes à quelques mois de la fin de la DUP. Nous avons tout intérêt...il y a encore de la chance pour faire quelque chose. C'est une action citoyenne et politique. Je ne crois pas que sur la question juridique il y ait encore beaucoup d'ouvertures bien que, en proposant une voie structurante, le Conseil général modifie les conditions de la DUP. Mais c'est une action militante et citoyenne. Nous avons besoin du Maire de Vernouillet pour mener ce combat. Vous avez la conseillère régionale. Il faut que vous soyez avec les habitants parce que la zone agricole protégée est en danger.

Le Maire : J'allais vous répondre par l'affirmative puisque je vous propose d'ajouter, dans la délibération, qu'effectivement en aucun cas cette voie ne devra être une voie structurante – point que vous soulevez – et aussi que le projet soit soumis à la concertation des riverains dans ses aménagements.

Mme Lopez-Jollivet : Non. Non.

Intervenant : Défendez-nous, Monsieur le Maire !

Mme Lopez-Jollivet : Monsieur le Maire, votre délibération est même pire que de ne rien faire. Cela veut dire qu'en délibérant vous donnez un message au Conseil général que nous sommes tous d'accord. Ce n'est pas cela ! C'est tout à fait le contraire. Ne faites rien. Retirez-la.

Le Maire : Mais pas du tout. Excusez-moi. Je vous ai dit que le projet en tant que tel avait des inconvénients à noter.

Mme Lopez-Jollivet : Ils sont supérieurs aux avantages.

Le Maire : Mais alors pourquoi, Madame Lopez-Jollivet, l'avoir défendu jusqu'en septembre dernier ?

Mme Lopez-Jollivet : Parce que le projet a évolué. Il a évolué.

Le Maire : Je propose de mettre aux voix la délibération suivante.

M. Buzonie : Il aurait fallu se battre contre l'emprise.

Le Maire : Je propose de mettre aux voix. Je répète le contenu de la délibération :



1. *que les carrefours giratoires soient limités à une dimension raisonnable afin d'en réduire au maximum l'emprise et favoriser...*

Mme Lopez-Jollivet : Raisonnable ne veut rien dire.

Le Maire : Ce sont exactement les mêmes termes que ceux de votre délibération.

2. *que les bassins de rétention seront réduits au volume indispensable nécessaire au profit...*

Mme Lopez-Jollivet : Cela a toujours été dit que les emprises étaient trop fortes.

Le Maire :

3. *Les merlons de terre seront réalisés à hauteur maximale permise de manière – s'il vous plaît Monsieur Grenier - Ils bénéficieront d'un traitement de qualité, notamment par l'implantation d'arbres hauts permettant d'atténuer leur impact visuel et paysager ;*
4. *la bande de roulement des véhicules sera réalisée en enrobés favorisant l'atténuation des bruits et l'infiltration des eaux ;*
5. *la vitesse sera limitée au maximum à 70 kilomètres par heure au maximum sur l'ensemble du tracé ;*
6. *qu'il est noté que cette voie ne devra pas être reliée à une structurante.* S'il vous plaît

Excusez-moi, je vais être obligé de lever...

Mme Lopez-Jollivet : Monsieur, le prix des propriétés ont baissé de 20 %. Les propriétés foncières ont baissé.

Le Maire : Je mets aux voix et « *que le projet devra être remis à la concertation et à la présentation des habitants* »

Je propose de mettre aux voix. Qui est contre ?

Mme Lopez-Jollivet : Nous sommes contre.

Le Maire : Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération 2014-101 est votée avec 22 voix pour, 2 abstentions et 6 voix contre

Le Maire : Je propose que le public pose ses questions. Y a-t-il des questions ? Un certain nombre de questions ont été posées par l'opposition. Si vous voulez je vais en donner réponse.

- « *Pouvez-vous nous faire parvenir la totalité des scénarii ?* » J'ai répondu, concernant la délibération 2014-079.
- Au niveau du budget supplémentaire, délibération 2014-085 « *pouvez-vous nous communiquer le chiffre réel arrêté au 31 décembre 2014, taxe additionnelle et droits de mutation ?* » Je crois que vous avez eu la réponse à moins que vous vouliez des informations supplémentaires, Monsieur Pinto ? Au niveau du P503, à la date d'aujourd'hui nous sommes à 277 000 réalisés.

M. Pinto : Sachant que la P503 s'arrête au 31 octobre. Nous attendons encore deux mois pour avoir les chiffres réels.



Le Maire : 330 000. L'estimatif et l'atterrissage que nous avons dit c'est 330 000.

- « *Pouvez-vous nous communiquer l'audit financier ?* » Il vous sera communiqué puisqu'il sera présenté demain à la population, ici même dans cette salle. Il vous sera communiqué ensuite. Son coût a fait l'objet d'un appel d'offres. Un certain nombre de cabinets ont répondu. Le coût se situe entre 4 000 et 22 000 euros HT. Nous avons choisi le cabinet le moins disant à 4 000 euros : le cabinet Localnova.
- « *Pouvez-vous nous communiquer le détail du coût annoncé à l'école de centre ville ?* » 7,6 millions d'euros. Le montant se répartit comme suit : au niveau des travaux, l'ensemble des 17 lots avec un montant d'aléas prévisionnels et une révision prise au titre du BT 01 sur la durée...

M. Pinto : Vous m'enverrez le détail. En revanche, je n'ai pas reçu le courrier...

Le Maire : Le mail !

M. Pinto : ...que vous avez évoqué.

Le Maire : La répartition des travaux c'est : 5 192 000 euros et les études 692 000 euros.

Je vous remercie. Le prochain Conseil municipal aura lieu...

M. Buzonie : Monsieur le Maire, j'ai encore une remarque sur un point divers.

Le Maire : Excusez-moi, j'ai demandé tout à l'heure s'il y avait des questions. Admettons votre question Monsieur Buzonie.

M. Buzonie : Ce n'est pas une question. C'est sur le point abordé tout à l'heure. Je voudrais apporter un complément d'information au niveau de Madame Péresse parce que, quand on dit des choses il faut dire des choses vraies. Connaissant les compétences des services, mettre la responsabilité de la non convocation depuis septembre, et même depuis juin du coup, du Conseil de la Caisse des Ecoles, n'est pas crédible : les services concernés apprécieront. Les écoles ayant décidé de maintenir – et vous le savez certainement – le spectacle de fin d'année, ont mis un mot dans les cahiers à destination des parents indiquant que la Ville ne souhaitait pas financer ce spectacle et, par conséquent, demandait la participation des parents. Cela veut dire que les parents d'élèves et les directrices d'école ont mal compris. Je pense qu'eux aussi apprécieront, Madame Péresse.

Mme Péresse : Je vous ai répondu très largement, Monsieur Buzonie.

Le Maire : Des questions.